

dispositif C2i2e

validation des compétences au travers de quatre dossiers

Le candidat doit valider un certain nombre de compétences : 18 obligatoires et 5 parmi les optionnelles. Ces compétences seront validées au travers de la constitution de 4 dossiers.

NB : Le C2i2e demande certes un investissement et du travail mais **il est largement abordable pour un enseignant qui a une bonne pratique des TICE et quelques 1/2 journées de suivi.**

Compétences obligatoires:

A1.1 Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs, dans l'école ou l'établissement, et en dehors (circonscription, bassin, académie, niveau national...).

A1.2 S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, ...) de son environnement professionnel.

A1.5 Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles

A2.1 Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD) pour sa formation.

A3.2 Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment :

- la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ;
- la sécurité informatique ;
- le filtrage internet.

A3.3 Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des TICE concernant notamment :

- la protection des libertés individuelles et publiques ;
- la sécurité des personnes ;
- la protection des mineurs ;
- la confidentialité des données ;
- la propriété intellectuelle ;
- le droit à l'image.

A3.4 Respecter et faire respecter la charte d'usage de l'établissement, dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

A3.1 S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe...).

B1.1 Rechercher, produire, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.

B1.2 Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.

B2.1 Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE.

B2.2 Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine enseigné, au niveau de classe.

B2.3 Intégrer des outils et des ressources dans une séquence d'enseignement, en opérant des choix entre les supports et médias utilisables et leurs modalités d'utilisation.

B3.1 Conduire des situations d'apprentissage en tirant parti du potentiel des TIC :

- travail collectif, individualisé, en petits groupes ;
- recherche documentaire.

B3.2 Gérer l'alternance, au cours d'une séance, entre les activités utilisant les TICE et celles qui n'y ont pas recours

B3.3 Prendre en compte la diversité des élèves, la difficulté scolaire en utilisant les TICE pour gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance

B4.1 Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i® ou C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants.

B4.2 S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i ® ou C2i ®).

Compétences optionnelles

A1.3 Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).

A1.4 Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.

A2.2 Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.

A2.3 Pratiquer une veille pédagogique et institutionnelle, notamment par l'identification des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.

B1.3 Concevoir des situations de recherche d'information dans le cadre des projets transversaux et interdisciplinaires.

B2.4 Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques en respectant les règles de la communication.

B3.4 Utiliser les TICE pour accompagner des élèves, des groupes d'élèves dans leurs projets de production ou de recherche d'information.

B3.5 Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.

B4.3 Exploiter les résultats produits par des logiciels institutionnels d'évaluation des élèves.

Constitution des dossiers

Dossier 1 — Enseignement-apprentissage : conception, mise en œuvre, analyse de situations d'apprentissage mobilisant les TICE

Dans ce dossier le candidat doit montrer qu'il est capable :

- d'identifier et de mettre en relation les différents paramètres de la situation d'apprentissage visée ainsi que les contraintes.
- de l'exprimer dans un scénario pédagogique intégrant des supports TICE sous une forme textuelle, schématique ou tabulaire.
- de justifier le choix des supports numériques en fonction d'un ensemble de paramètres qui peuvent être didactiques, pédagogiques, organisationnels.

Travail demandé

Il faudra concevoir une séquence d'enseignement utilisant les TICE et une description détaillée d'une des séances qui la composent, et décrire sa mise en œuvre effective ou envisagée. Toutefois, sa conception pourra bénéficier de l'expérience d'enseignement du candidat. L'adaptation d'une séquence existante est acceptée du moment que la source est citée et que le travail d'adaptation (niveau, public, contenu et matériel) est visible et conséquent.

Documents obligatoirement fournis

- Une description synthétique (fiche de préparation) de la séquence et une description détaillée d'une des séances présentant une réflexion sur l'apport des TICE dans ce contexte (p. ex., sur le choix des logiciels et ressources utilisés, sur les modalités d'utilisation, sur l'intégration dans le dispositif B2i ; sur la prise en compte de la diversité des élèves, sur l'alternance entre les types d'activités, prise en compte d'un imprévu technique).
- Les supports préparés pour le déroulement de la séquence (p. ex., fiche-élève, exercice, etc.) ;

Documents complémentaires possibles

- Tout document utile pour la compréhension de la séquence (p. ex., productions de quelques élèves, etc.).

Dossier 2 – Veille pédagogique et scientifique

Dans ce dossier, le candidat doit montrer qu'il est capable d'utiliser les principaux outils de veille pour s'informer, organiser ses enseignements et avoir une pratique réflexive à leur propos.

Travail demandé

- Recherche et indexation de ressources professionnelles,
- Mise en œuvre des moyens informatiques adaptés pour organiser, mémoriser, et éventuellement

partager ces ressources. Ce travail peut être associé à d'autres activités réalisées par le candidat, comme par exemple le mémoire de master.

Documents obligatoirement fournis :

- Document listant une liste de ressources professionnelles (au minimum une douzaine) constituée par le candidat et présentant une réflexion sur les outils informatiques utilisés pour les organiser (p. ex., site ou logiciels de gestion de signets). Le lien vers ces ressources doit être donné dans le document, et ces dernières doivent être accessibles au moins à l'évaluateur. Chaque site doit être commenté et justifié brièvement (intérêt, utilisation possible du contenu en classe, etc.).
- Travail démontrant que le candidat a mis en œuvre une stratégie de veille pédagogique et scientifique pour sa formation. Les sujets de veille abordés doivent référer au champ de l'éducation en général, des disciplines, des problématiques d'enseignement/apprentissage, avec les TICE ou non.

Documents complémentaires possibles :

- URL pointant sur un portail de ressources personnelles (donc créé par le candidat) de type Netvibes et site de signets personnels de type Delicious, ou équivalents.
- Fiche de lecture et d'analyse d'articles scientifiques abordant les TICE en termes d'usages, d'outils, de choix pédagogiques.
- Présentation et analyse d'un dispositif de formation à distance.

Dossier 3 – Collaboration, interaction et formation

Dans ce dossier, le candidat doit montrer qu'il est capable d'utiliser les principaux outils TICE de manière appropriée pour son travail (en collaboration ou non). Exceptionnellement, ce dossier peut comporter 2 pages seulement.

Travail demandé :

- Travail collaboratif sur des documents numériques,
- Récupération et de mise en ligne des documents partagés sur un Espace Numérique de Travail (ENT),
- Utilisation des outils usuels de communication numérique (courriel, forum, etc.).

Documents obligatoirement fournis :

- Document réflexif faisant référence à un espace collaboratif que le candidat a mis en place, pour lequel il a contribué à son développement ou encore simplement utilisé, notamment en lien avec des pratiques pédagogiques réelles. Le document montrera la capacité du candidat à adopter une posture réflexive à partir de son expérience d'utilisation et/ou de contribution à un espace collaboratif. L'utilisation décrite devra être compatible avec les droits et les responsabilités d'un enseignant.
- Description des différents types d'adresses de courriel que le candidat a créées ou utilisées pour différents usages de l'Internet et pour communiquer avec différents interlocuteurs du monde éducatif ou professionnel. De plus, le candidat décrira, dans le cadre de l'utilisation de son adresse professionnelle sa pratique de composition de courriels (objet du courriel, formule de politesse, signature, formats du message et des pièces jointes, taille des fichiers).

Documents complémentaires possibles

- Copies d'écran et adresses de sites collaboratifs créés ou utilisés par le candidat dans un contexte scolaire (p. ex. : projet interdisciplinaire, usage de l'ENT, mutualisation et partage entre enseignants).

Dossier 4 – Environnement numérique professionnel et éthique & responsabilité

Dans ce dossier, le candidat doit montrer que :

- il est capable d'appréhender son environnement numérique professionnel (local, académique et national).
- il est capable de prendre en compte les dimensions éthiques et juridiques d'utilisation des TICE.

Les documents doivent témoigner de la capacité du candidat à comprendre le contexte numérique dans lequel il évolue et à utiliser ses connaissances, recherches, réflexions à propos de la législation et des dispositifs institutionnels liés aux TICE pour une mise en œuvre raisonnée et responsable dans le cadre de son activité professionnelle.

Documents obligatoirement fournis

- Liste/enquête identifiant les personnes ressources TICE et leurs rôles respectifs, dans une école ou un établissement de votre choix et en dehors (circonscription, bassin, académie, niveau national...).
- A défaut de pouvoir fournir le document obligatoire ci-dessus, vous expliquerez la procédure que vous mettriez en œuvre pour qu'une activité utilisant les TICE se déroule dans de bonnes conditions :
 - o Quelles sont personnes ressources TICE et leurs rôles respectifs (internes à l'établissement mais aussi externes) ?
 - o Quelles règles d'utilisation respecteriez-vous ou feriez respecter par les élèves ?
- Un document détaillant l'un des deux items suivants, au choix :
 - o un travail de recherche documentaire et de synthèse sur un thème concernant (au choix) : - la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.
 - o un travail de recherche documentaire et de synthèse sur un thème concernant (au choix) : - la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.

Documents complémentaires possibles

- Un entretien avec une personne-ressource dans le domaine des TICE (AIPRT, etc.)

Description des dossiers

Format général des dossiers numériques

Chaque dossier doit contenir obligatoirement un seul document en format PDF de 3 pages minimum à 10 pages maximum (seul le dossier 3 pourra être composé de deux pages) présentant le travail réalisé. Les documents ne respectant pas ces contraintes de format, taille et contenu ne seront pas acceptés pour validation.

Chaque dossier présente les différents travaux demandés est au format PDF, est paginé, et comporte les noms et prénom (ainsi que l'année, la spécialité de Master, nom d'université pour les étudiants). Chaque dossier doit avoir la structure suivante :

1. Introduction (environ 1 page) :

- a. Description du travail réalisé dans le dossier
- b. Sommaire des documents présentés
- c. Liste des ressources personnelles en ligne créées dans le cadre de cette certification (blog, site professionnel, pages de signets, portail de ressources personnelles, etc.).
- d. La mention explicite du nom et prénom d'éventuels autres candidats ayant collaboré au dossier.

2. Présentation des travaux réalisés (entre 3 et 8 pages) qu'ils soient obligatoires ou complémentaires. Chaque travail a un titre, est numéroté ou organisé dans des parties afin d'en faciliter la lecture.

3. Bilan des travaux (environ 1 page). Commentaires sur les travaux, difficultés rencontrées, possibilités de prolongement, etc. Dans le cas d'un travail en collaboration, il est nécessaire de mettre en valeur la contribution du candidat.

Gerald RICHARD
CPC Cluses